

FEUILLE DE ROUTE BUREAU VIE SCOLAIRE SUIVI DE CLASSE

Le suivi de classe est capital pour lutter contre l'absentéisme. Il permet de détecter des situations et d'améliorer les conditions de scolarité des élèves.

Chaque surveillant est en charge du suivi de 3 à 5 classes tout au long de l'année. Il est en constante communication avec les CPE et PP référents de ses classes.

Le surveillant qui fait le suivi de ses classes doit:

- Se connecter à pronote avec ses identifiants
- Se munir de son classeur avec ses fiches de suivi par classe
- Se munir d'un agenda du CPE référent de ses classes
- Participer à la vie de classe avec le PP

Démarches à suivre :

- Elève avec quelques absences non justifiées, appeler les parents pour signaler que les absences ne sont pas justifiées et que cela doit être fait rapidement dans le carnet. Vérifier auprès du responsable qu'il reçoit bien les sms pour les absences. Noter en mémo pronote et sur la fiche de suivi que la famille a été contactée et informée avec la date et l'heure de l'appel.
- Elève avec beaucoup d'absences injustifiées (+ de 10 sur 1 mois), convoquer la famille en entretien avec le CPE référent, le noter dans l'agenda (nom du CPE et Nom de l'élève). Noter la prise de contact et de RDV sur la fiche de suivi et en mémo pronote.
- Dans le cas où les responsables ne sont pas joignables, si cela est possible, toujours laisser un message vocal et noter "message laissé" sur la fiche de suivi. Sinon noter sur la fiche de suivi que les parents ne sont pas joignables et informer le CPE pour qu'il envoie un courrier à la famille. Convoquer l'élève pour qu'il ramène un numéro de téléphone qui fonctionne au secrétariat des élèves.
- Une fois le suivi quotidien fini, aller voir le CPE référent des classes pour faire le point sur les RDV pris, les courriers à envoyer et les situations particulières. Et informer le PP 2 fois par mois, sur les élèves suivis.

Le surveillant peut aussi intervenir dans ses classes avec accord du professeur, pour faire le point sur les absences ou demander à intervenir sur 1h de vie de classe par exemple.

Le surveillant qui a des informations sur une situation particulière doit en référer immédiatement au CPE référent. Il ne doit pas retenir des informations, même si cela lui paraît futile (cela peut être considéré comme une faute professionnelle selon la gravité de la situation).